

## Contrat d'engagement pour votre Bilan de compétences

Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Article L.6313-4 du Code du travail.

L'École 5.3 Nutrition, Sport & Santé, en qualité de Centre de Bilans de Compétences, exprime sa volonté de promouvoir toute action visant à l'amélioration de la qualité du service et s'engage à :

- Créer les conditions pour que tout bénéficiaire soit acteur de son bilan de compétences
- Fonder sa démarche d'accompagnement sur la qualité de la relation instaurée, l'écoute et la personnalisation du parcours en fonction des besoins exprimés par le bénéficiaire
- Accompagner le bénéficiaire tout au long des 3 phases du bilan au cours d'entretiens individuels réalisés à distance, en visioconférence.
- Garantir au bénéficiaire un accompagnement par un(e) Conseiller(ère) référent(e) tout au long de son bilan
- Remettre au bénéficiaire une synthèse co-écrite reprenant les éléments essentiels du bilan
- Rédiger un plan d'actions à la fin du bilan pour permettre au bénéficiaire de se projeter dans les jours, semaines et mois qui suivent la prestation
- Proposer au bénéficiaire un suivi après la fin du bilan pour faire le point sur sa situation (envoi d'une enquête de satisfaction) et un RDV à 6 mois sur demande du bénéficiaire

Le(la) Conseiller(ère) en Bilan de Compétences s'engage à :	Le Bénéficiaire s'engage à :
Mettre en avant tous les éclairages méthodologiques nécessaires au cours de votre réflexion	Entrer dans une démarche active tout au long de son bilan de compétences

Apporter les techniques qui vous permettront d'objectiver votre projet professionnel	Respecter les rendez-vous définis d'un commun accord lors de la mise en place du planning. (Tout RDV non honoré et non annulé sera dû)
Identifier vos éventuels besoins en formation	Fournir un travail personnel entre chaque RDV
Préserver la confidentialité des échanges	Informé le(la) Conseiller(ère) de tout changement dans sa situation personnelle ou professionnelle

Le Bénéficiaire est informé que ses données individuelles personnelles sont détenues par Ecole 5.3 Nutrition, Sport & Santé sur des supports digitaux pour servir uniquement aux besoins de l'accompagnement, de son suivi et du reporting. Le Bénéficiaire peut demander à y avoir accès et les faire modifier pendant l'accompagnement.

Le(la) Conseiller(ère) ne peut en aucun cas se substituer au Bénéficiaire dans le cadre du travail qu'il peut produire ou des décisions qui lui appartiennent de prendre. La réussite du projet professionnel du Bénéficiaire passe naturellement par son implication, sa motivation et ses démarches actives de positionnement professionnel.

Le respect de ce contrat est un cadre de référence pour le Bénéficiaire et le Consultant, qui s'engagent mutuellement dans une logique de partenariat.

Nom Prénom  
Mention « Lu et approuvé »

Nom Prénom

Date et signature du Bénéficiaire

Date et signature du Conseiller